

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE DE LE MANS METROPOLE Projet de modification n°5

Par arrêté n°00248 du 06/11/2025, Monsieur le Président de Le Mans Métropole a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de modification n°5 du PLU Communautaire de Le Mans Métropole. Cette évolution du PLUCom porte plusieurs adaptations mineures permettant ou facilitant la mise en œuvre de projets sur le territoire, notamment sur les communes de Chaufour-Notre-Dame, La Milesse, Le Mans, Pruillé-le-Chétif, et Sargé-lès-Le Mans.

L'ENQUETE PUBLIQUE SE DEROUlera DU JEUDI 4 DECEMBRE 2025 A 09H00 AU LUNDI 5 JANVIER 2026 A 12H00, soit une durée de 33 jours consécutifs.

Afin de conduire l'enquête publique, M. le Président du Tribunal Administratif de Nantes a, par décision n°E25000213 / 72 en date du 7 octobre 2025, désigné Monsieur Maurice BERNARD en qualité de commissaire enquêteur et Madame Anne-Marie SPY-LE BORGNE, en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

Le dossier d'enquête pourra être consulté en ligne par le public sur le site internet dédié :
<https://www.democratie-active.fr/enquete-plu-lmm-modification5/>

Un dossier d'enquête **sur support papier** pourra également être consulté par le public pendant la durée de l'enquête à l'**Hôtel de Ville du Mans, la mairie de La Milesse et la mairie de Sargé-lès-Le Mans**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse internet suivante : <https://www.democratie-active.fr/enquete-plu-lmm-modification5/>,
- sur les registres papiers établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur avant l'ouverture de l'enquête publique, mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville du Mans, à la mairie de La Milesse et à la mairie de Sargé-lès-Le Mans,
- par courrier électronique, à l'adresse électronique suivante : enquete-plu-lmm-modification5@democratie-active.fr
- par voie postale, dans un courrier adressé au commissaire enquêteur en charge de l'enquête publique relative au projet de modification n°5 du PLU Communautaire, au siège de Le Mans Métropole : Hôtel de Ville du Mans, CS 40010 72039 LE MANS cedex 9,
- lors des permanences du commissaire enquêteur.

Les observations et propositions du public formulées sur les registres papiers, par courriers électroniques et papier, seront versées et consultables en ligne sur le site internet dédié à cette enquête publique : <https://www.democratie-active.fr/enquete-plu-lmm-modification5/>

Pour être recevables, les observations et propositions devront être reçues pendant la durée de l'enquête, soit du jeudi 4 décembre 2025 à 09h00 au lundi 5 janvier 2026 à 12h00.

Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions lors de permanences qu'il tiendra aux lieux, jours et heures ci-après :

Dates et horaires des permanences	Lieux des permanences
JEUDI 4 DECEMBRE 2025 DE 9H00 A 12H00	HOTEL DE VILLE DU MANS 1 PLACE SAINT-PIERRE, 72000 LE MANS
VENDREDI 12 DECEMBRE DE 15H00 A 18H00	MAIRIE DE LA MILESSSE 1 RUE DES JONQUILLES, 72650 LA MILESSSE
MERCREDI 17 DECEMBRE 2025 DE 9H00 A 12H00	MAIRIE DE SARGE-LES-LE MANS 34 RUE PRINCIPALE, 72190 SARGE-LES-LE MANS
LUNDI 5 JANVIER 2026 DE 9H00 A 12H00	HOTEL DE VILLE DU MANS 1 PLACE SAINT-PIERRE, 72000 LE MANS

Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès du service Etudes Urbaines - Planification, par courrier à l'adresse suivante : Le Mans Métropole, CS 40010 - 72039 Le Mans Cedex 9 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-plu-lmm-modification5@democratie-active.fr

Dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, Monsieur le commissaire enquêteur fera parvenir au Président de Le Mans Métropole les exemplaires du dossier de l'enquête, les registres et les pièces annexées, ainsi qu'un rapport qui relatara le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Il consignera également, dans un document séparé, ses conclusions motivées et son avis en précisant si celui-ci est « favorable », « favorable sous réserves » ou « défavorable ».

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique au service Etudes Urbaines - Planification de Le Mans Métropole (Immeuble Condorcet – 16, avenue François Mitterrand – Le Mans), aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que sur le site internet de Le Mans Métropole www.lemansmetropole.fr

Au terme de l'enquête, après que des modifications aient été éventuellement apportées au dossier, le projet de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme Communautaire de Le Mans Métropole sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire de Le Mans Métropole.

Cet avis au public est publié quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département (Ouest France et Le Maine Libre). Cet avis sera quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de l'enquête, affiché à l'Hôtel de Ville du Mans, siège de Le Mans Métropole, dans chacune des mairies des communes de Le Mans Métropole couvertes par le PLU Communautaire et à proximité des sites concernés. Il sera également publié sur le site internet de Le Mans Métropole : www.lemansmetropole.fr